
MODE D'EMPLOI VÉRIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE VOTRE COMPTEUR

ÉTAPE 1

Localiser le lieu où se trouvent les compteurs (sous-sol, étages, etc.).

ÉTAPE 2

S'assurer d'avoir accès au compteur ou au local compteurs.

ÉTAPE 3

Chez soi, allumer toutes les lumières. Puis, par mesure de précaution, débrancher vos appareils électroniques sensibles tels que TV ou ordinateurs, ceci avant de continuer.

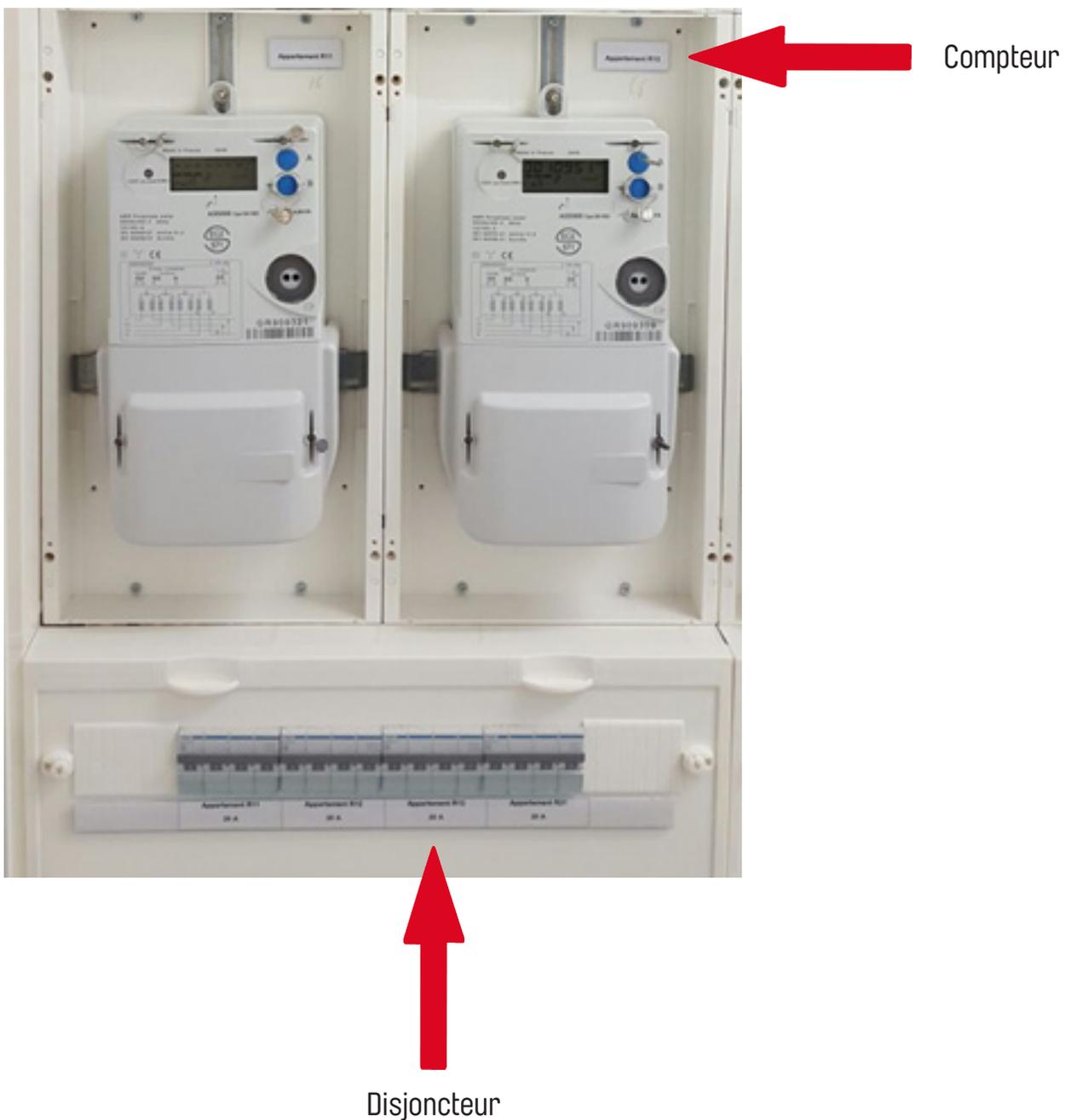
ÉTAPE 4

Se rendre au local compteurs et rechercher votre n° d'appareil (le n° est précédé soit de GR, CVE ou SRE) ou se référer aux informations communiquées.



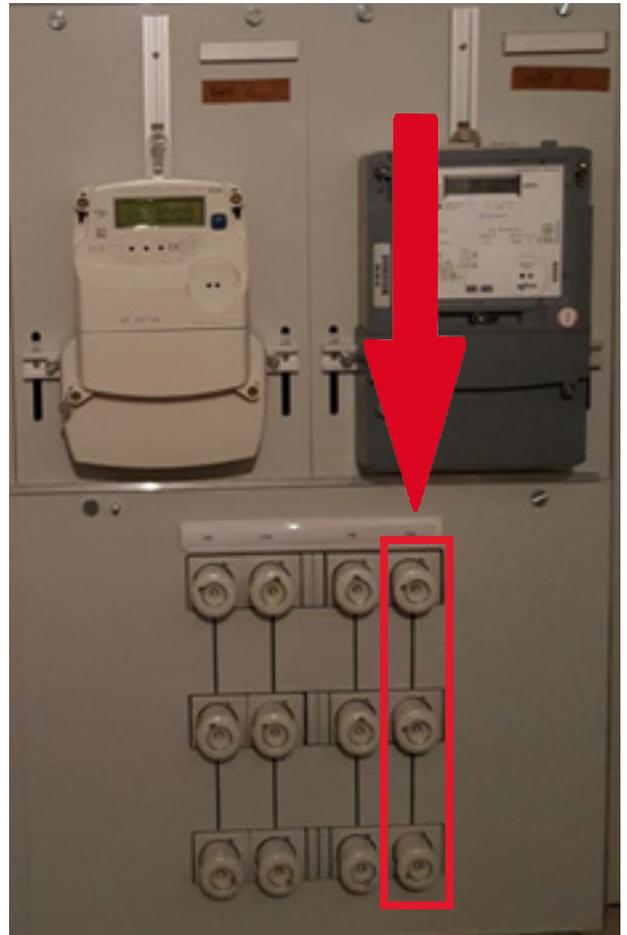
ÉTAPE 5

Vérifier que la désignation du compteur corresponde à la désignation mentionnée sur le disjoncteur ou les fusibles (avant-compteur).



ÉTAPE 6

Déclencher le disjoncteur ou dévisser les fusibles :



A) S'il s'agit d'un compteur électronique, l'affichage s'éteint.

B) S'il s'agit d'un compteur mécanique, le disque s'arrête.

ÉTAPE 7

Laisser tel quel et retourner chez soi, vérifier toutes les lumières.

A) Elles sont éteintes, la concordance compteur et le lieu de consommation sont correctes. Il ne reste plus qu'à retourner au local compteur et faire l'inverse de l'étape 6. **Ne pas oublier de remettre à l'heure tous vos appareils.**

B) Elles sont toutes restées allumées, la concordance compteur et le lieu de consommation ne correspondent pas, cela veut dire que le courant a été interrompu chez un de vos voisins. Il faut donc retourner rapidement au local compteurs et faire l'inverse du point 6, puis prendre contact avec Romande Energie au 0848 802 900 pour faire part de votre contrôle ainsi que pour fixer un RDV avec un de nos collaborateurs.